



Commission de la Mobilité et des Travaux publics

Procès-verbal de la réunion du 21 avril 2022

(la réunion a eu lieu par visioconférence)

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 3 et 10 février, 3 et 17 mars 2022
2. 7841 Projet de loi concernant la gestion de la sécurité des infrastructures routières
- Rapporteur : Madame Chantal Gary

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Divers

*

Présents : M. Frank Colabianchi, M. Félix Eischen, M. Jeff Engelen, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Max Hahn, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Claude Lamberty, M. Marc Lies, Mme Jessie Thill, M. Carlo Weber

Mme Semiray Ahmedova, observatrice

M. Charles Margue remplaçant M. Marc Hansen
Mme Octavie Modert remplaçant M. Marc Spautz

M. François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics
M. Romain Spaus, Mme Sylvie Aust, du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

M. Dan Michels, du groupe parlementaire déi gréng

Mme Tania Sonnetti, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Hansen, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes

Mme Myriam Cecchetti, observateur délégué

*

Présidence : Mme Chantal Gary, Présidente de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 3 et 10 février, 3 et 17 mars 2022

Les projets de procès-verbal des réunions des 3 et 10 février, 3 et 17 mars 2022 sont approuvés à l'unanimité des membres présents de la commission parlementaire.

2. 7841 Projet de loi concernant la gestion de la sécurité des infrastructures routières

Suite à une brève présentation par Madame la Présidente de la Commission, le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents de la commission parlementaire.

La commission propose à la Conférence des Présidents le modèle de base comme temps de parole.

3. Divers

Madame la Présidente de la commission parlementaire attire l'attention sur la demande de convocation du groupe politique CSV, souhaitant voir se réunir la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace ; de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics et de la Commission des Finances et du Budget dans le cadre du sujet :

« La cession des actions du groupe Luxair détenues par la Banque Internationale à Luxembourg ».

La Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace et la Commission des Finances et du Budget estiment que la demande ne tombe pas dans le champ de compétence de leur ressort respectif.

La demande sera par conséquent traitée uniquement au sein de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics.

Monsieur le Ministre de la Mobilité propose alors de traiter ladite demande dans le cadre de la présente réunion.

Suite à l'annonce de la BIL de réfléchir à la vente de sa participation de 13% dans la société Luxair, Monsieur le Ministre de la Mobilité informe que l'État se positionnera sur le sujet si des démarches officielles seront effectivement entreprises dans le cadre des statuts de Luxair.

Procès-verbal approuvé et certifié exact